



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 décembre 2010
Français
Original : anglais

Déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité, ayant examiné à sa 6452^e séance, le 16 décembre 2010, la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », sa présidente a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la réaffirmation par les parties soudanaises de leur attachement à la mise en œuvre intégrale et rapide de l'Accord de paix global et réitère son appui indéfectible aux efforts menés par les parties à cet égard. Il se félicite de la conclusion au Soudan dans la paix de l'opération d'enregistrement dans la perspective du référendum au Sud-Soudan et encourage les parties à maintenir la dynamique en prévision de la tenue dans la paix de référendums crédibles le 9 janvier 2011 qui soient l'expression de la volonté de la population. Le Conseil engage vivement les parties à l'Accord de paix global de respecter sans délai leurs autres engagements en vue de financer la Commission du référendum au Sud-Soudan et le Bureau du référendum au Sud-Soudan.

Le Conseil réaffirme son soutien au Groupe du Secrétaire général pour l'appui aux référendums au Soudan, dirigé par le Président Benjamin Mkapa, et se félicite de ses travaux, y compris sa déclaration du 9 décembre 2010 notant que l'opération d'enregistrement constitue le fondement d'un référendum crédible. Il salue les efforts des observateurs internationaux et nationaux.

Le Conseil note avec grande préoccupation l'absence d'accord sur Abyei. Il engage vivement les parties à calmer les tensions croissantes à Abyei, à parvenir d'urgence à un accord sur Abyei et les autres questions relatives à l'Accord de paix global encore en suspens, et à régler les questions essentielles de l'après-référendum, touchant notamment les frontières, la sécurité, la citoyenneté, la dette, les actifs, la monnaie et les ressources naturelles. Il se félicite de l'action menée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, sous la direction de l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, et des efforts qu'il continue de déployer à cet égard.

Le Conseil demande une fois encore à toutes les parties de collaborer sans réserve avec la Mission des Nations Unies au Soudan afin de faciliter l'exécution de son mandat, en particulier s'agissant de la protection des civils et de l'octroi à la Mission d'un accès sans entrave et d'une liberté de circulation.



Le Conseil redit combien il est urgent que les parties assurent, immédiatement et constamment, aux habitants du Soudan, quelle que soit leur nationalité, que leurs droits, leur sécurité et leurs biens seront respectés quelle que soit l'issue des référendums et de mettre l'accent sur la sécurité et la protection des minorités, y compris les Sud-Soudanais vivant dans le nord du pays et les Nord-Soudanais vivant dans le sud. Il engage les parties à faire en sorte que les arrangements relatifs à la citoyenneté et au statut de résident soient conformes aux obligations internationales applicables et à s'abstenir de priver arbitrairement toute personne de sa citoyenneté. Le Conseil demande instamment aux parties à l'Accord de paix global de s'acquitter de leurs obligations.

Le Conseil souligne qu'il importe d'organiser, en temps opportun, des consultations populaires sans exclusive et crédibles dans le Nil Bleu et le Kordofan méridional, conformément à l'Accord de paix global. Il souligne également la nécessité de tenir des élections à l'échelon de l'État du Kordofan méridional conformément au calendrier établi par la Commission électorale nationale.

Le Conseil souligne que, quelle que soit l'issue des référendums, la poursuite de la coopération entre les parties à l'Accord de paix global demeurera essentielle. Il souligne qu'il importe que les parties respectent les engagements résultant de la déclaration du 15 novembre du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, notamment pour trouver des solutions pacifiques à toutes les questions en suspens, pour renoncer à jamais à la guerre et pour qu'aucune des deux parties ne porte atteinte à la sécurité de l'autre partie en prenant des mesures ou en fournissant un appui à tel ou tel groupe. Le Conseil est vivement préoccupé par les incidents militaires survenus récemment dans la vallée du fleuve Kiir et par le déplacement de civils qui en a résulté, et demande instamment aux parties de faire preuve de retenue, en évitant l'escalade.

Le Conseil réaffirme son soutien au processus de paix conduit par l'Union africaine et l'ONU en faveur du Darfour, qu'accueille l'État du Qatar. Il encourage vivement tous les mouvements rebelles à adhérer à ce processus sans retard ni conditions préalables. Il réaffirme combien il importe que les femmes soient plus largement associées aux processus de paix au Soudan. Il se déclare une fois de plus profondément préoccupé par l'intensification de la violence et de l'insécurité au Darfour, y compris récemment à Khor Abeche, notamment les violations du cessez-le-feu, les attaques menées par des groupes rebelles, l'intensification des combats intertribaux et les agressions contre le personnel humanitaire et les forces de maintien de la paix et les bombardements par l'aviation du Gouvernement soudanais. Il rappelle l'importance qu'il attache à la fin de l'impunité et à la poursuite en justice des auteurs de crimes commis au Darfour. Il se dit une fois de plus disposé à envisager de prendre des mesures contre toute partie dont les activités porteraient atteinte à la paix au Darfour. »